Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_65-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 Mai 2026

Date de convocation : 04/05/2026 **Date d'affichage : 04/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT ; conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Ophélie FROTIN (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON), Mathieu JOHAN (donne pouvoir à Michel SAUVAGE)

Secrétaire de séance : Laurent BELLOIR

35/330/65/2026
8- Objet : Délibération attribution marché PATA – enrobé à froid

Vu la délibération n°35/330/32/2026 en date du 09.03.2026 autorisant le lancement de la consultation pour le marché PATA et enrobé à froid

Les Travaux concernent le PATA de la Commune de Taillis (partie affectée en section fonctionnement de notre Budget Commune).

Vu la date de remise des offres fixée au 27.04.2026 à 12h00

Vu la date d'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le lundi 4 mai 2026

Considérant la nécessité d'une 2ème réunion par la CAO le lundi 11 mai 2026, en raison du manque de données techniques

Vu la réception des offres : 2 entreprises

Vu l'analyse des offres et sa présentation

Il est proposé de retenir l'entreprise **SAS Joseph BEAUMONT** pour un montant estimatif annuel de **21 776, 00 € HT.**

Marché à bons de commande pour 4 ans : 2026 – 2029
Montant annuel minimum : 10 000 € HT
Montant annuel maximum : 40 000 € HT

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_65-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise SAS Joseph BEAUMONT pour un montant estimatif annuel de **21 776 € HT / an.**

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 12.05.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE
Michel SAUVAGE

